



RCS : AGEN

Code greffe : 4701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1989 B 50055

Numéro SIREN : 350 960 159

Nom ou dénomination : ASTOUX & ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 19/02/2015 sous le numéro de dépôt 674

19/02

15A674

# ASTOUX & ASSOCIES

Société par actions simplifiée d'expertise comptable  
et de commissaires aux comptes  
au capital de 93 252 euros  
106, avenue Pierre Buffin  
47200 MARMANDE  
350 960 159 RCS Agen

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 DECEMBRE 2014

Le 31 décembre 2014, à 11 heures, les actionnaires de la société ASTOUX & ASSOCIES se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire annuelle sur la convocation du président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée lors de leur entrée en séance par les actionnaires présents.

Monsieur Eric ASTOUX préside la séance en sa qualité de président.

Madame Janine GARDERES et Madame Sonia DA ROCHA sont appelées aux fonctions de scrutateurs.

Madame Sonia DA ROCHA est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble la totalité des actions qui composent le capital social. En conséquence, l'assemblée réunissant le quorum requis par la loi est légalement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose alors sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence ;
- un exemplaire des statuts de la société ;
- la liste des actionnaires ;
- l'inventaire et les comptes annuels au 30 juin 2014 ;
- le rapport de gestion du président ;
- les rapports du commissaire aux comptes ;
- le texte des projets de résolutions.

Le président rappelle à l'assemblée que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, les rapports du commissaire aux comptes et le texte des projets de résolutions ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social dans les délais légaux. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

EA

JG

SDR



Le président rappelle ensuite l'ordre du jour de l'assemblée :

- Rapport de gestion du président sur l'exercice 2013/2014.
- Rapports du commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice et sur les conventions réglementées.
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice 2013/2014.
- Affectation des résultats.
- Approbation des conventions réglementées.
- Remplacement du président,
- Nomination des commissaires aux comptes,
- Questions diverses.

Le président présente à l'assemblée le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 juin 2014, puis lecture est donnée du rapport de gestion du président et des rapports du commissaire aux comptes.

Puis la discussion est ouverte, et le président répond aux questions des associés sur la marche de la société, et sur ses perspectives de développement.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

Après avoir entendu le rapport de gestion du président et le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, l'assemblée générale approuve les comptes annuels de la société pour l'exercice clos le 30 juin 2014, tels qu'ils ont été présentés. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne quitus au président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide, sur la proposition du président, d'affecter comme suit le résultat de l'exercice qui s'élève à 402 005,51 euros :

- au compte « Report à nouveau débiteur » ..... 331 504,68 euros
- le solde en autres réserves, soit ..... 70 500,83 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que la société a versé les dividendes suivants au titre de ses trois derniers exercices :

EA JG 



EXERCICE	DISTRIBUTION GLOBALE	AVEC ABATTEMENT	SANS ABATTEMENT
2010/2011	101 500	101 500	0
2011/2012	94 250	94 250	0
2012/2013	98 600	98 600	0

Par ailleurs, un acte unanime des associés en date du 10 juin 2014 a décidé la mise en paiement d'un dividende exceptionnel de 72 500 euros prélevé sur le compte « Autres réserves » et ouvrant droit à abattement.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, prend acte de l'absence de convention.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale prend acte de la démission avec effet au 31 décembre 2014 de son président, Monsieur Eric ASTOUX, qui fait valoir ses droits à la retraite. Les associés décident de nommer Madame Janine GARDERES en qualité de président à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et sans limitation de durée.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Madeleine DRAPE, commissaire aux comptes titulaire, qui fait valoir ses droits à la retraite. Les associés constatent que Monsieur Jean-Philippe GOULINAT, commissaire aux comptes suppléant, se trouve investi des fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour la durée de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2017.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant la société CL EXPERTISE, dont le siège est 26, rue Victor Michaut 47300 VILLENEUVE SUR LOT, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2017.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

EA JG SOL

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'agréer la cession d'actions par Monsieur Eric ASTOUX à la société AJS EXPERTS, société par actions simplifiée au capital de 2 000 Euros, dont le siège est 5, route de Garrigon 47200 BEAUPUY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Agen sous le numéro 799 826 367, inscrite au Tableau de l'ordre des experts comptables de la région Aquitaine, et membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes d'Agen.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le président

Handwritten signature of the president, appearing to be 'E. Astoux'.

Les scrutateurs

Handwritten signature of the scrutateurs, appearing to be 'Fardère'.

Le secrétaire

Handwritten signature of the secretary, appearing to be 'ASTOUX'.